



Université d'Oran 2 Mohamed BENAHMAD
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Sciences de Gestion
Département des Sciences financières et comptables
Module : Audit Financier et Comptable 2019-2020

[AUDIT COMPTABLE FINANCIER]

Cours 02 : Audit des Immobilisations Incorporelles

SEGHIER M'hamed 2019/2020

1 AUDIT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1 OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES.

- ✓ S'assurer que tous les frais engagés par la société et répondant aux définitions des postes listés ci-dessous sont inscrits à l'actif de façon constante et conformément aux principes comptables du Système Comptable Financier.
- ✓ S'assurer que l'amortissement des éléments susceptibles d'être amortis et calculé de façon constante.
- ✓ S'assurer qu'il n'existe aucune perte latente par rapport aux valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles.
- ✓ A la fin des contrôles effectués, porter un jugement sur les postes principaux suivants :

1.1.1 Les comptes de Bilan

- 203 Frais de développement immobilisables
- 204 Logiciels informatiques et assimilés
- 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques
- 207 Ecart d'acquisition - « goodwill »
- 208 Autres immobilisations incorporelles
- 237 Immobilisations incorporelles en cours

1.1.2 Compte De Résultat

- 652 Moins-values sur cession des immobilisations incorporelles cédées
- 681 Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles
- 681 Dotation aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles
- 751 Redevances pour concessions...
- 752 Produits des cessions d'immobilisations incorporelles
- 781 Reprises sur pertes pour dépréciation des immobilisations incorporelles
- 731 Productions immobilisée : Immobilisations incorporelles

1.1.3 Liste Des Contrôles Possibles

- 1) Obtenir le tableau des mouvements des immobilisations incorporelles.
- 2) Vérifier les soldes d'ouverture avec les comptes de l'exercice précédent.
- 3) Prendre en considération l'étendue et les résultats des travaux effectués sur les procédures de contrôle interne pour déterminer l'étendue des travaux à effectuer et la date à laquelle elles devront l'être.
- 4) S'assurer par examen du tableau des mouvements qu'aucune variation anormale n'est intervenue depuis les travaux effectués sur le contrôle interne qui pourrait remettre en cause les conclusions.
- 5) Vérifier les mouvements de l'exercice avec les justificatifs.
- 6) S'assurer que tous les droits de mutation ont été payés.
- 7) Passer en revue les comptes de charges et confirmer qu'aucun élément, qui aurait dû être comptabilisé en immobilisation incorporelle, n'a été passé en charges.
- 8) Vérifier que les amortissements sont calculés de manière constante et sur une durée compatible avec la nature de chaque catégorie (durée de protection, durée de bail...).

- 9) Vérifier que toutes les redevances de brevets, licences...ont été comptabilisées en profit sur la bonne période.
- 10) En cas de cession, vérifier le calcul des plus ou moins-values et leur traitement fiscal.
- 11) Se reporter au programme de vérification des engagements hors bilan et faire les travaux concernant les immobilisations.
- 12) Vérifier que les informations qui figurent dans l'annexe sont complètes et conformes aux chiffres précédemment vérifiés.